



Faculté de DROIT

Règlement d'examen et modalité de contrôle des connaissances et des compétences (REMCCC) du double-diplôme EEID Master

Formation(s) Master Droit Civil Approfondi (UJM Lyon 3 – Faculté de Droit) / LL. M Culture Juridique (Université d'Ottawa - Canada)

Année universitaire 2024-2025

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et L. 711-1 ;
- Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu la délibération n° D08-07-29 du 8 juillet 2008 portant approbation par le conseil d'administration la charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Règlement adopté par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université Jean Moulin

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants de cette formation de master, au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Table des matières

ARTICULATION DU PROGRAMME	1
SELECTION DES ETUDIANTS	2
MODALITES D'EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION	3
DIPLOMATION	4
FRAIS D'INSCRIPTION	4
SUIVI DES ETUDIANT(E)S	4
ANNEXES	

REGLEMENT DU DOUBLE DIPLOME

Art. 1^{er}. – Le présent document fixe les règles particulières applicables au double diplôme Master Droit Civil Approfondi / LL. M Culture Juridique, en complément des règles générales applicables à l'ensemble des Masters relevant de l'offre de formation initiale de la Faculté de Droit.

ARTICULATION DU PROGRAMME

Art. 2. – Le programme s'organise selon le schéma suivant :

2.1. Pour les étudiants sélectionnés par Lyon : la première année du parcours est réalisée à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après « UJM Droit ») dans le cadre du Master Droit Civil Approfondi (ci-après « Master DCA »). Le contenu du programme est celui des semestres 1 et 2 de ce Master, tel que défini par la maquette du diplôme (**Annexe 1**). L'acquisition de cette première année de parcours est subordonnée à la validation de chacun des deux semestres, en vue de l'obtention de 60 crédits européens transférables et capitalisables (ECTS).

2.1.1. La deuxième année du parcours est réalisée en deux temps :

À Lyon – 30 crédits ECTS / 6 crédits uOttawa :

Semestre 1 à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 dans le cadre de la seconde année du Master Droit Civil Approfondi (Master DCA). Les étudiants devront suivre les cours du master DCA définis en **Annexe 1**.

Ce semestre permettra la validation et l'attribution de 30 crédits ECTS et de 6 crédits canadiens accordés par équivalence.

À Ottawa – 30 crédits ECTS / 15 crédits uOttawa :

Trimestre d'hiver à l'uOttawa dans le cadre du LL.M. Les étudiants devront suivre les cours du LL.M définis en **Annexe 2** : cours obligatoires et cours optionnels.

Trimestre de printemps/ d'été : Les étudiants devront rédiger un mémoire de fin d'étude. Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire qui sera évalué et reconnu par les deux institutions. Durant le trimestre de printemps/d'été, les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon. Cependant, les étudiants devront maintenir une inscription à temps complet, payer les frais de scolarité et les frais accessoires (ainsi que l'assurance RAMU) à l'uOttawa pour le trimestre entier, même s'ils retournent à Lyon.

Les trimestres d'hiver et de printemps/d'été permettront la validation de 15 crédits canadiens.

La validation de la deuxième année du Master DCA est conditionnée par l'obtention de 30 crédits ECTS au semestre 1 et de 21 crédits canadiens nécessaire à l'obtention du LL.M au semestre 2.

Les autres cours seront choisis parmi ceux qui, référencés en **Annexe 2**, sont disponibles, ou tout autre cours accepté par les responsables de la formation.

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation d'au moins 26 crédits qui donneront lieu à l'attribution de 60 ECTS.

2.2. Pour les étudiants sélectionnés par Ottawa : ils intègrent le programme en deuxième année de Master uniquement. Cette année d'étude est réalisée en deux temps :

À Lyon – 30 crédits ECTS / 6 crédits uOttawa :

Semestre 1 à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 dans le cadre de la seconde année du Master Droit Civil Approfondi (Master DCA). Les étudiants devront suivre les cours du master DCA définis en **Annexe 1**.

Ce semestre permettra la validation et l'attribution de 30 crédits ECTS et de 6 crédits canadiens accordés par équivalence.

À Ottawa – 30 crédits ECTS / 15 crédits uOttawa :

Trimestre d'hiver à l'uOttawa dans le cadre du LL.M. Les étudiants devront suivre les cours du LL.M définis en **Annexe 2** : cours obligatoires et cours optionnels.

Trimestre de printemps/ d'été : Les étudiants devront rédiger un mémoire de fin d'étude. Les étudiants ne rédigeront qu'un seul mémoire qui sera évalué et reconnu par les deux institutions. Durant le trimestre de printemps/d'été, les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon. Cependant, les étudiants devront maintenir une inscription à temps complet, payer les frais de scolarité et les frais accessoires (ainsi que l'assurance RAMU) à l'uOttawa pour le trimestre entier, même s'ils retournent à Lyon.

Les trimestres d'hiver et de printemps/d'été permettront la validation de 15 crédits canadiens.

La validation de la deuxième année du Master DCA est conditionnée par l'obtention de 30 crédits ECTS au semestre 1 et de 21 crédits canadiens nécessaire à l'obtention du LL.M au semestre 2.

Les autres cours seront choisis parmi ceux qui, référencés en **Annexe 2**, sont disponibles, ou tout autre cours accepté par les responsables de la formation.

L'acquisition de cette deuxième année de parcours est subordonnée à la validation d'au moins 26 crédits qui donneront lieu à l'attribution de 60 ECTS.

SELECTION DES ETUDIANTS

Art. 3. – La sélection au programme en double diplomation s’effectue de manière progressive, selon le schéma figurant à l’**article 3.1** du présent règlement.

3.1. La sélection des étudiant(e)s à l’entrée du Master DCA UJM s’effectue d’abord selon les modalités d’admission prévues pour intégrer ce Master (sur dossier, hors plateforme MonMaster).

En cas de places vacantes, une seconde sélection de candidat(e)s au programme en double diplomation pourra s’effectuer au sein de la cohorte des étudiant(e)s du Master DCA.

La sélection des étudiants est réalisée au sein de la Faculté de droit de l’uOttawa par les responsables du programme LL.M.

Les étudiants d’uOttawa intègrent le parcours du Master Droit civil Approfondi (Master DCA) au début de la seconde année du parcours.

3.2. En cours de première année du Master DCA, les candidat(e)s au programme devront rédiger une description de leur projet de recherche (500 mots, pour programme avec option mémoire ou thèse seulement)

Le comité d’admission des Études supérieures de la Faculté de droit de l’uOttawa évaluera la candidature de chaque étudiant de UJM Lyon 3 désirant participer au programme de double diplôme et, si cette candidature répond aux exigences d’admission du programme, informe UJM Lyon 3 et l’étudiant de la décision.

3.3. Un score TOEFL d’au **minimum 100/120** devra être produit au moment de la candidature.

3.4. Les candidat(e)s pré-sélectionné(e)s devront postuler à *uOttawa* pour l’admission en LL. M.

Le comité de sélection à *uOttawa* sera informé de la sélection.

MODALITES D’EVALUATION ET CONDITION DE VALIDATION

Art. 4. – La double diplomation est acquise si l’étudiant valide en intégralité les deux années de son parcours selon les modalités du présent règlement.

4.1. Le régime d’examen qui régit la première année du parcours est celui qui s’applique au Master DCA.

4.2. Le régime d’examen qui régit la deuxième année du parcours est celui qui s’applique pour le premier semestre au master DCA et pour le second semestre au LL.M à l’uOttawa.

La validation du LL.M à Ottawa conditionne la validation de la deuxième année du Master DCA.

4.3. Si l'étudiant est contraint pour des raisons médicales, financières ou familiales, qu'il devra justifier, à renoncer ou à interrompre à sa mobilité à l'uOttawa il peut :

Si l'événement se produit avant la mobilité : effectuer l'intégralité du Master DCA en présentiel à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3. L'absence de mobilité ne permettra pas la double-diplomation.

Si l'événement se produit au cours de la mobilité au semestre d'hiver ou de printemps/d'été de la deuxième année de master : l'étudiant sera autorisé à passer les épreuves et évaluations prévues par le LLM de ces trimestres à la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 en coordination avec les directeurs et directrices du parcours à l'uOttawa si l'étudiant a suivi au moins la moitié des cours du trimestre d'hiver à Ottawa (six semaines). La fin anticipée de la mobilité ne fait pas obstacle à la double-diplomation dès lors que l'étudiant valide le nombre de crédits requis lors des examens.

DIPLOMATION

Art. 5. – À l'issue de ce parcours et sous réserve de satisfaire aux exigences des régimes d'examens au sein de chacune des universités, les résultats obtenus à l'étranger sont validés sur la base de la transcription des notes obtenues à l'étranger et le transfert de crédits.

Les notes sont transcrites selon la grille de transcription de notes établie en **annexe 3**. Le mémoire de fin d'étude sera soumis à une double évaluation par un professeur de l'uOttawa et un professeur de l'UJM Lyon 3.

À l'issue du parcours, les étudiants se voient délivrer le **Master en Droit Civil Approfondi** par la Faculté de droit de l'UJM Lyon 3 et le **LL.M** par l'université d'Ottawa.

SUIVI DES ETUDIANT(E)S

Art. 6. – Les directeurs du programme à l'UJM Droit et à *uOttawa* assurent un suivi personnalisé aux étudiant(e)s du parcours.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Programme de cours de la première année du parcours (Master DCA – UJM Droit) et du premier semestre de la deuxième année du parcours.

DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES A LA PREMIERE ANNEE DE DROIT CIVIL APPROFONDI Année 2024-2025

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 1			
SERIE 2 :			
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Régimes Matrimoniaux (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Régimes Matrimoniaux (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Sûretés (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Entreprises en Difficulté (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Histoire du Droit Privé	30 H	3	Ecrit 1h30
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit de la preuve et de la prescription (cours)	30 H	3	Ecrit 1h
Travaux Dirigés optionnels : Un TD parmi :			
Sûretés (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (TD)	30 H	3	Ecrit 1h30
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
(cours commun à la série 1)			
Droit Pénal Spécial (cours)	30 H	3	Oral (sans TD)
Copropriété (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Histoire de la Justice	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit de la Construction (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30 (sans TD)
Clinique juridique choix annuel	20 H	3	Contrôle continu
TOTAL SEMESTRE 1	255 H	30	

SEMESTRE 2			
SERIE 2 :			
Successions (cours)	30 H	3	Terminal de 3H
Successions (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Procédures Civiles d'Exécution (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit du Crédit et Surendettement (cours)	30 H	3	Terminal de 3h (avec TD + RS) Ecrit 1h30 (sans TD)
Libéralités (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Contrats d'Assurance	30 H	3	Ecrit 1h30
Philosophie du Droit (cours)	20 H	3	Oral
Anglais (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Cours magistraux optionnels : Un cours parmi :			
Procédure Pénale Européenne et Internationale (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Droit International Privé (cours)	30 H	3	Terminal de 3H (avec TD) Ou Ecrit 1h30 (sans TD)
Gestion Locative Immobilière (cours)	30 H	3	Ecrit 1h30
Fiscalité du Patrimoine (cours)	30 H	3	Oral ou écrit
Clinique juridique choix annuel	20 H	3	Contrôle continu
TD optionnel : Un TD parmi :			
Droit du crédit et surendettement (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
Droit International Privé (TD)	15 H	3	Contrôle continu du semestre
TOTAL SEMESTRE 2	245 H	30	

Modalités contrôle des connaissances
MASTER 2 DROIT CIVIL APPROFONDI
Année 2024-2025

Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Droit des contrats approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Droit des biens approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Droit des personnes approfondi	20 H	7	Contrôle continu
Anglais juridique	12 H	4	Contrôle continu
1 Cours optionnel au choix parmi			
Droit des conflits de lois approfondi (option) (Cours commun M2 DIPC)	20 H	5	Contrôle continu
Structures de l'entreprise (option) (Cours commun M2 DAA)	20 H		Ecrit 5H
TOTAL SEMESTRE 3	92 H	30	

**SEMESTRE 4/4 – PROGRAMME DE COURS DISPENSÉ CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER ET
MCCC APPLICABLES CHEZ LE PARTENAIRE ÉTRANGER**

Maquette susceptible de modifications en cours de convention

Programme de double diplôme Master Droit Civil Approfondi / LL.M.

L'université Jean Moulin Lyon 3/Université d'Ottawa

a) 1er semestre / trimestre d'automne : De septembre à janvier – cours à l'université Jean Moulin Lyon 3

b) 2ème semestre / trimestre d'hiver : De mi-janvier à avril – cours à l'Université d'Ottawa

1. Cours obligatoire

DCL 5501 Méthodologie de la recherche juridique (3 crédits)

Description : Révision des techniques de recherche, des sources du droit et des méthodes d'analyse.

2. Choisir deux cours parmi :

- DCL 5503 Théories contemporaines du droit (3 crédits)

Introduction à l'étude des différentes théories contemporaines du droit, telles que la théorie marxiste, l'analyse économique, l'approche féministe, le positivisme, le droit naturel, etc.

- DCL5731 Problème choisi en droit de la personne (3 crédits)

Il s'agit d'un cours de droit civil avancé qui a pour cible les droits fondamentaux dans une perspective privatiste et suivant l'éclairage propre à la Charte des droits et libertés de la personne.

- DCL 6739 Thèmes choisis en droit - GRANDS SYSTÈMES DROIT CONTEMP (3 crédits)

Diversité des droits contemporains, la famille romano-germanique, les droits socialistes, la common law, les autres conceptions de l'ordre social et du droit : Islam, Inde, Afrique, Extrême-Orient.

c) 3ième semestre / trimestre de printemps/d'été : De mai à août – L'Université d'Ottawa
Rédaction du mémoire de recherche (6 crédits)

N.B. : Les étudiants de l'UJM Lyon 3 auront le choix de rédiger leur mémoire à Ottawa ou à Lyon.

Total des crédits : 3 cours de 3 crédits canadiens et un mémoire de 6 crédits canadiens soit 15 crédits canadiens.

ANNEXE 3 – Grille de conversion des notes obtenues par les étudiants

Notes	LETTER GRADE	Notes Lyon 3 CYCLE SUPERIEUR
4 - 4,3	A+	18
4	A	17
3,7	A-	16
3,3	B+	15
3	B	14
2,7	B-	13
2,3	C+	12
2	C	11
1,7	C-	10
1,3	D+	9
1	D	8
0,7	D-	7
	E+	6
	E	5
	E-	4
0	F	3